

## AVIS PUBLIC DE PRÉSENTATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 944 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VARENNES

#### À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION VARENNOISE

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le conseil municipal adoptera prochainement le règlement 944 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Varennes.
2. L'adoption de ce règlement a pour but de remplacer le Code d'éthique et de déontologie des employés, qui reflétera les valeurs de la Ville de Varennes, soit : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions des employés, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens, la loyauté envers la ville et la recherche de l'équité.

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

- 1) Toute situation où l'intérêt personnel de l'employée ou l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
  - 2) Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à une employée ou un employé;
  - 3) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.
3. Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance générale du 14 mars 2022, à 20 h, qui sera tenue à la Maison des Aînés, au 2016, boulevard René-Gaultier à Varennes.
  4. En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ce projet de code d'éthique et de déontologie au greffier par écrit au plus tard avant la tenue de la séance générale aux coordonnées suivantes :

#### **Services juridiques & greffe**

#### **VILLE DE VARENNES**

175 rue Sainte-Anne

Varennes (Québec)

J3X 1T5

greffe@ville.varennes.qc.ca

Donné à Varennes, ce 1<sup>er</sup> mars 2022.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*



Me Marc Giard, OMA